

Arles, le 13 novembre 2020

## Gestion des déchets et assimilés : continuité de service

### L'accueil du public et les cartes de déchèteries

Le point d'accueil physique du public est assuré au Centre technique municipal situé 7, rue Gaspard Monge (Arles), chaque jeudi du mois de novembre pour les demandes de cartes d'accès de déchèteries. Pour vous rendre au centre technique, il vous suffit de cocher "convocation judiciaire ou administrative" sur l'attestation de déplacement dérogatoire. Les demandes de cartes de déchèteries sur le site Internet de la Communauté d'agglomération sont à privilégier pour limiter les déplacements : [www.agglo-accm.fr/demande-de-carte-de-decheterie](http://www.agglo-accm.fr/demande-de-carte-de-decheterie). Votre demande numérique sera traitée dans les plus brefs délais et votre de carte d'accès vous sera adressée par courrier à votre domicile.

### Les déchèteries et points de tri du territoire

L'accueil des usagers dans les déchèteries et points de tri de la communauté d'agglomération se fait sans rendez-vous mais dans le strict respect des consignes sanitaires. Il est demandé à chacun d'observer rigoureusement les gestes barrière : distance physique, port du masque obligatoire... De la même façon, cochez "convocation judiciaire ou administrative" sur l'attestation de déplacement dérogatoire.

### Les encombrants

Pour les personnes ne pouvant se rendre en déchèteries, les modalités du service de collecte sur rendez-vous demeurent inchangées. Pour obtenir un rendez-vous, contactez Info collecte au 04 84 76 94 00.

### Les collectes des déchets ménagers et assimilés

Les collectes des déchets ménagers résiduels (sacs noirs) et du tri sélectif (sacs jaunes), demeurent inchangées, selon les jours et horaires habituels. Attention, les mouchoirs, gants et masques à usage unique, doivent être déposés dans un sac noir fermé et en aucun cas dans le sac jaune.

### Les distributions des sacs

À Arles le bureau de distribution des sacs est situé au 7, rue Yvan Audouard, Maison des Industries Culturelles et des éditeurs (MICE). Il vous accueille du lundi au vendredi 8 h à 12 h - 13h30 à 17 h. À Saint-Martin-de-Crau, les retraits de sacs se font également aux jours et horaires habituels. Là aussi, il est demandé aux usagers le respect des gestes barrière, d'appliquer la distanciation physique et le port du masque est obligatoire. Une personne servie à la fois.

### ACCM appelle à la responsabilité collective

En cette période de nouveau confinement, la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette rappelle aux usagers de ne pas déposer d'objets encombrants sur l'espace public. L'abandon d'encombrants sur la voie publique est strictement interdit, et constitue une infraction réprimée par l'article 632-1 du code pénal. Un dépôt sauvage sur l'espace public expose le contrevenant à une amende allant de 35 € à 150 €.

Contacts : [infocollecte@agglo-accm.fr](mailto:infocollecte@agglo-accm.fr) / 04 84 76 94 00

Contacts presse

**Majid OUACHE** ☎: 04 90 49 38 85 @: [m.ouache@agglo-accm.fr](mailto:m.ouache@agglo-accm.fr) - **Anne-Paule FLOUW** ☎: 04 86 52 60 92 @: [a.flouw@agglo-accm.fr](mailto:a.flouw@agglo-accm.fr)